



AMUREBA

Webinaire d'information pour les auditeurs et les fédérations d'entreprises

AMUREBA – c'est quoi ?

24/05/2024

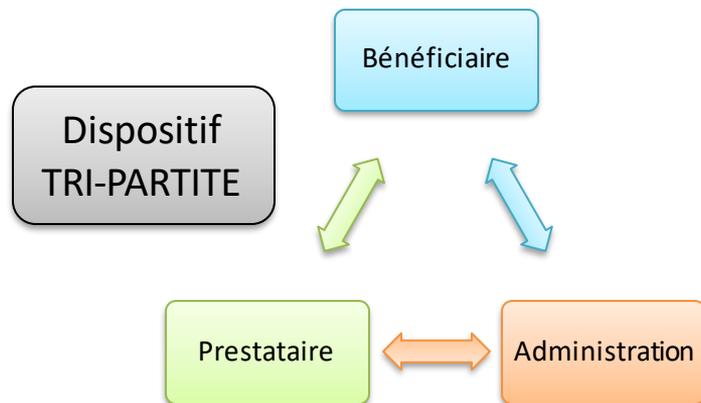
2

Dispositif de subvention aux audits et études

Portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Suivant une méthodologie unifiée

Par des auditeurs labellisés



OBJECTIFS de la réforme AMUREBA

24/05/2024

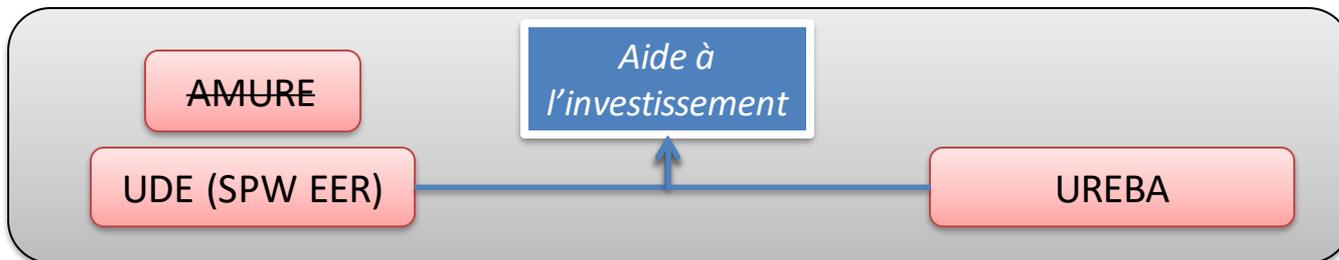
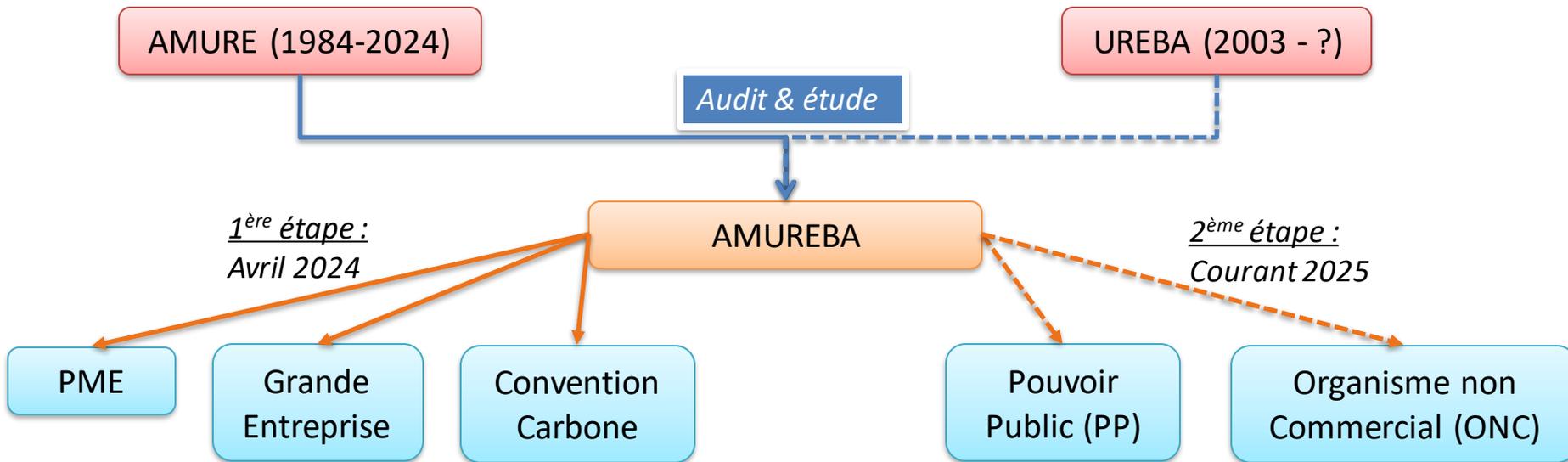
3

1. **Simplification** pour tous les porteurs de projets publics et privés (hors citoyens)
 - Démarche administrative plus simple et compréhensible
 - Rapport d'audit ou d'étude clarifié pour faciliter la décision et le passage à l'action
 - Accélérer les démarches de concrétisation (permis, aide à l'invest, CTB, CV, ...)
2. Soutenir **l'ensemble du cycle** de réalisation d'un projet pour un impact sur le long terme
3. **Financement cohérent** avec les besoins des secteurs
4. **Accompagner** les auditeurs
 - Mieux former, informer, outiller et encadrer
 - Accroître la qualité des prestations de l'ensemble des auditeurs
 - Démarche d'agrément (labellisation) unifiée pour les auditeurs (experts) valable pour tous les bénéficiaires

AMUREBA – Pour qui ?

24/05/2024

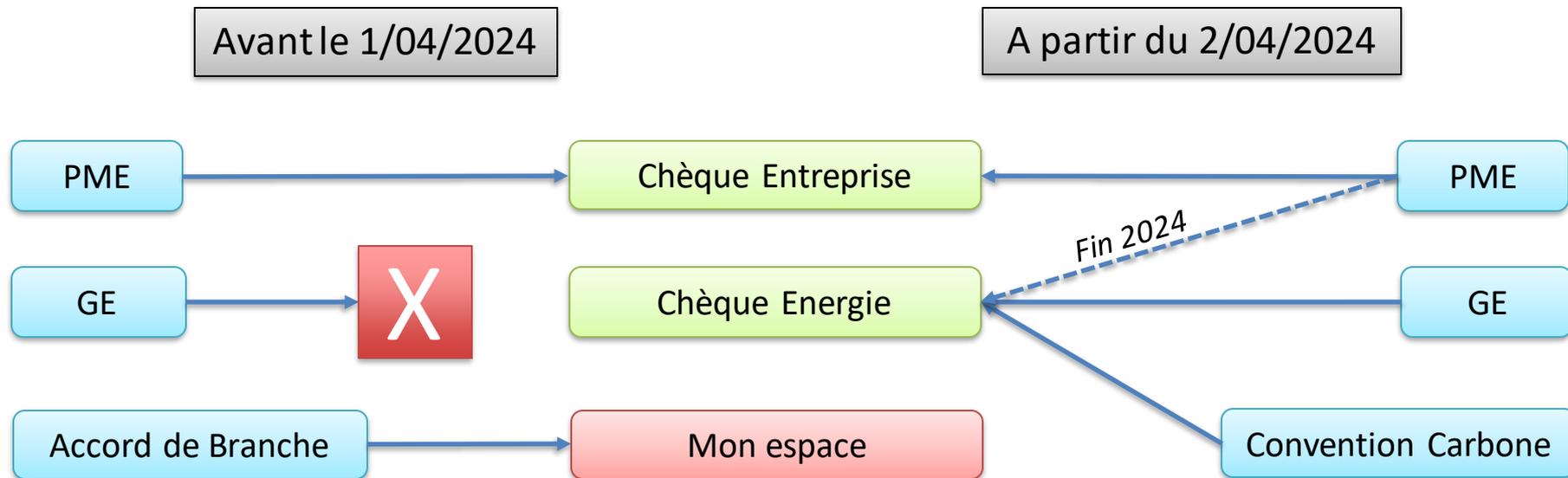
4



AMUREBA – Comment j'introduis ma demande ?

24/05/2024

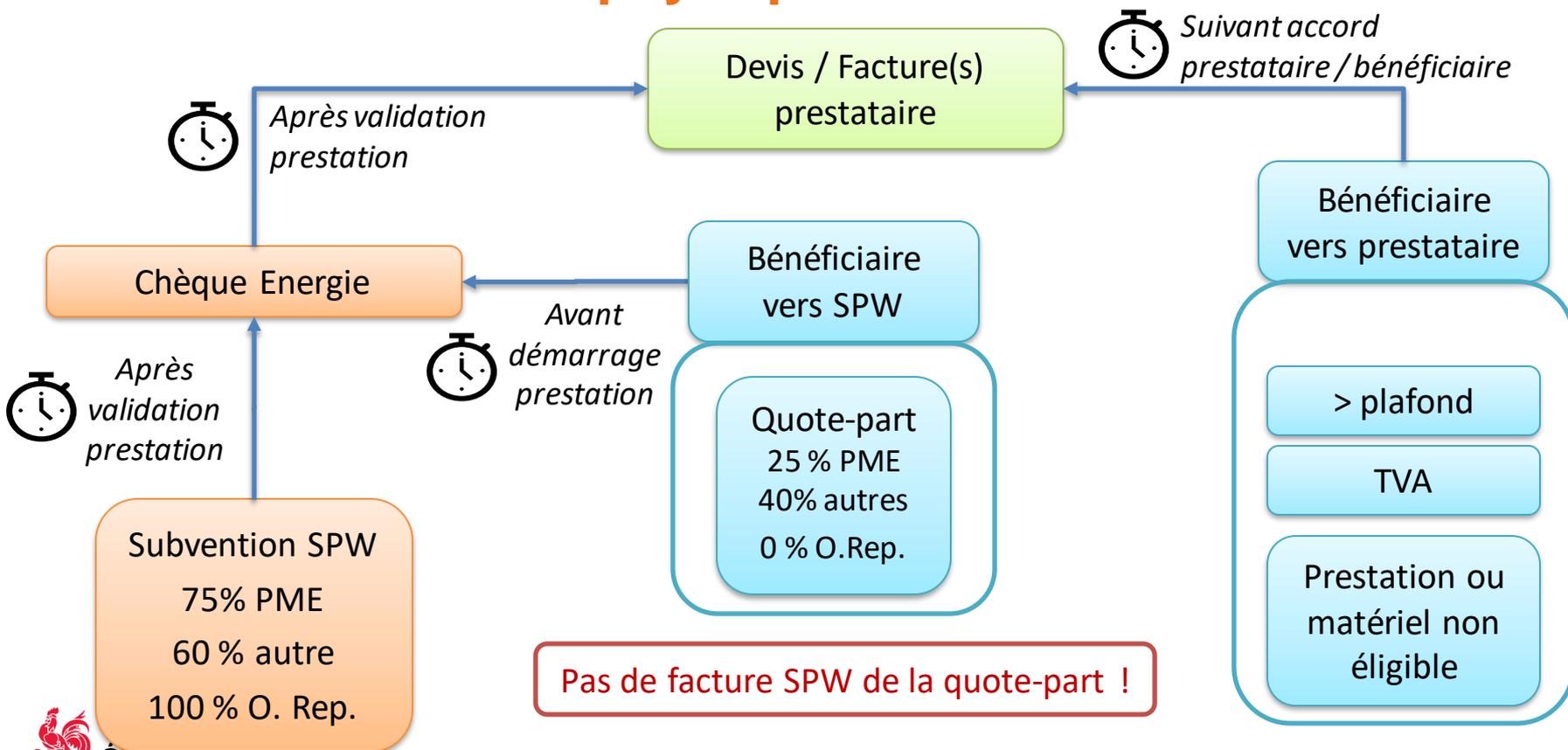
6



AMUREBA – Qui paye quoi ?

24/05/2024

8



AMUREBA – Intervention max par prestation

24/05/2024

9

Bénéficiaire	Organisme représentatif	PME hors CC	PME + GE CC	GE hors CC
APE : Audit Potentiel énergétique	/	10.000 €	30.000 €	/
AG : Audit Global	/	8.000 €	40.000 €	/
ASA : audit suivi annuel	/	2.000 €	4.000 €	/
AP : Audit Partiel	/	5.000 €	20.000 €	/
EF : Etude de faisabilité	/	5.000 €	35.000 €	15.000 €
AMO : assistance à la maîtrise d'ouvrage	/	5.000 €	30.000 €	10.000 €
ASP : audit suivi performanciel	/	2.500 €	10.000 €	5.000 €
ESCC : Encadrement et suivi CC	80.000 €	/	/	/
L'action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur	20.000 €	/	/	/

Nouvelles subventions

AMUREBA – Exceptions & exclusions

24/05/2024

10

EF sur compétence énergie thermique : 20.000 €

EF sur chaleur fatale ou RET : 45.000 €

ASP sur biométhanisation : 15.000 €

- la Pompe à Chaleur
- la Combustion Biomasse
- le Solaire thermique
- la Géothermie
- la Récupération d'énergie fatale
- le Stockage Thermique

Relatif source
énergie fossile

OU

Rentabilité < 3 ans

= EF NON ELIGIBLE

Toutes les subventions sont calculées HTVA

- PME : 75 % (Règles de Minimis)
- GE : 60 % (RGEC)
- Entreprise en Convention Carbone : 60 % (RGEC)
- Organismes représentatifs : 100 %

AMUREBA - Nombre d'intervention par cycle ?

24/05/2024
12

Durée d'un cycle par unité d'établissement = 4 ans

1 x sur le cycle

AG : Audit Global

APE : audit pot. énergétique

3 x sur le cycle

ASA : Audit de suivi annuel

4 x sur le cycle

AP : Audit Partiel

EF : Etude de faisabilité

AMOS : Ass. M. Ouvrage

ASP : Audit de suivi perfo.

ESCC: encadrement CC

La méthodologie AMUREBA

- Obligation d'appliquer la méthodologie dans les prestations subventionnées
- Méthodologie à tiroir
 - ✓ Dispositions transversales
 - ✓ Dispositions spécifiques par type de bénéficiaire
 - ✓ Dispositions spécifiques par type d'étude
- Boite à outils
 - ✓ Canevas de rapportage par type d'étude (obligatoire) sous format « table des matières commentée »
 - ✓ Canevas des informations utiles à mentionner pour démarches ultérieures (aide à l'invest, etc...)
 - ✓ Publication d'outils d'analyse – 2025/2026
 - ✓ Liste de formation proposée par le SPW (interne ou externe) - 2025
 - ✓ Mise à disposition d'informations statistique - 2025/2026
 - ✓ Sur base du feedback des auditeurs...

La méthodologie AMUREBA est évolutive

- ❑ en fonction des besoins du marché
- ❑ du feedback des auditeurs

1. Résumé exécutif

Objectifs court & long terme

Plan d'action validé

Next Step

2. Contexte

Informations administratives

Contexte
qui, quand, comment ?

Description du Périmètre
Quoi ?

3. Analyse

Analyse des flux énergétiques

Indices de performances

Listes complète des actions d'améliorations

Validation du modèle énergétique

Objectifs du bénéficiaire et élaboration de scénario

4. Annexes

Hypothèses de calcul

Détails des pistes d'amélioration

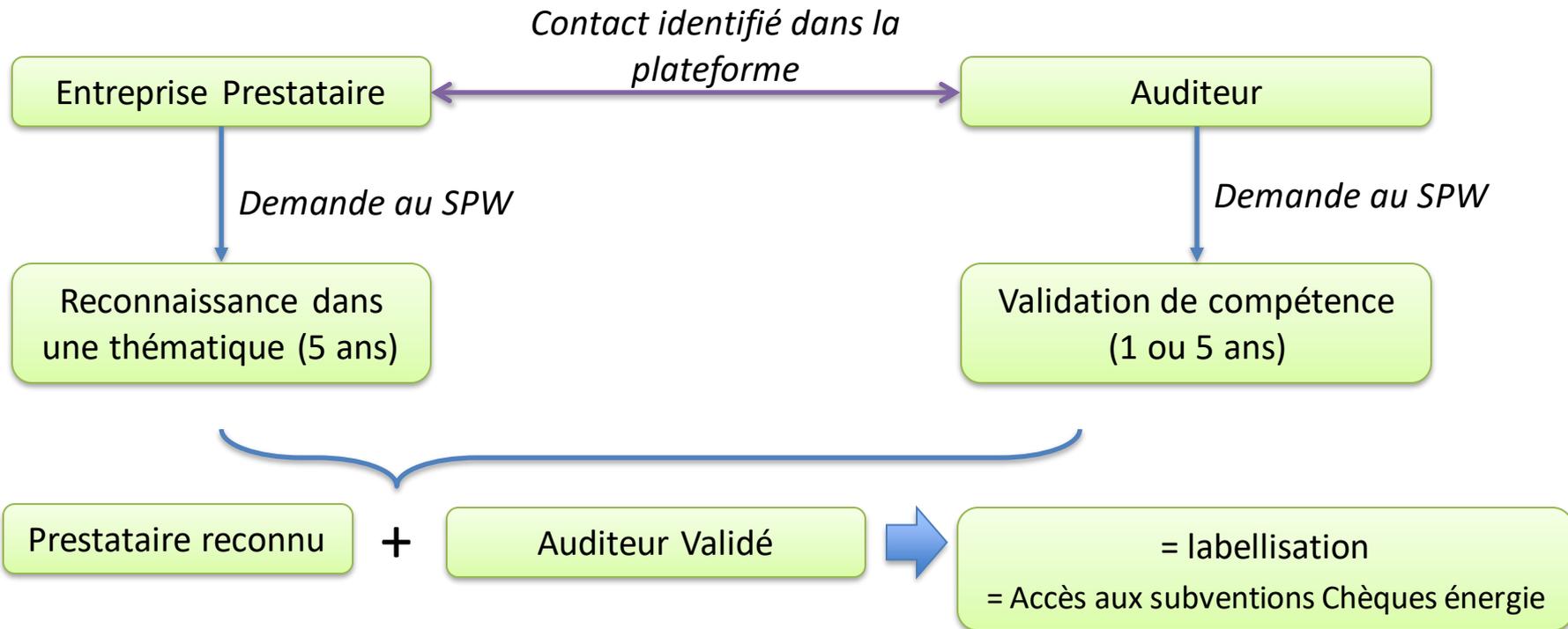
Résumé pour démarches futures (permis, invest, etc...)

AMUREBA : lien avec d'autres dispositifs

- Les informations recueillies par le SPW dans le cadre des audits seront exploitées pour la réalisation de rapports statistiques qui seront publiés.
- Audit Obligatoire GE : Obligation AMURE remplacée par AMUREBA (auditeur, méthodo, etc..)
- La réforme des Aides UDE (3eme lecture) impose
 - La remise d'un rapport d'audit global (AG) ou d'étude de faisabilité (EF) lors de la demande
 - Un audit de performance (ASP) pour la liquidation
- AGW Energie thermique (art.111) :
 - Etude d'opportunité obligatoire lors du permis (lotissement, PAE, rénovation voirie) Si P_{therm} installée > 200 kW
 - Source : Audit de Potentiel Energétique et/ou d'une Etude de Faisabilité
- AGW Durabilité (art. 20, §4, 2°) : Comité transversal de la biomasse (CTB) requiert une étude de valorisation de l'énergie produite pour avis CTB
 - = Etude de faisabilité (EF)
- AGW Convention Carbone

AMUREBA – Du point de vue des auditeurs

24/05/2024
16

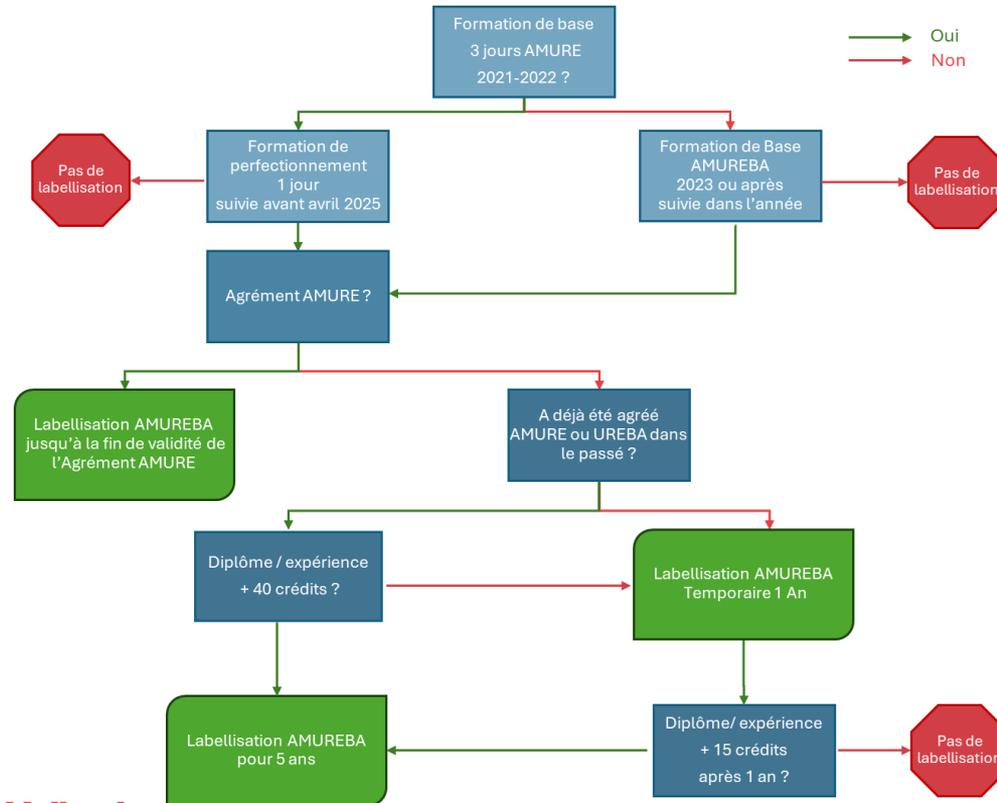


La reconnaissance est nécessaire pour identifier et valider le récepteur de la subvention

Conditions de labellisation

24/05/2024

17



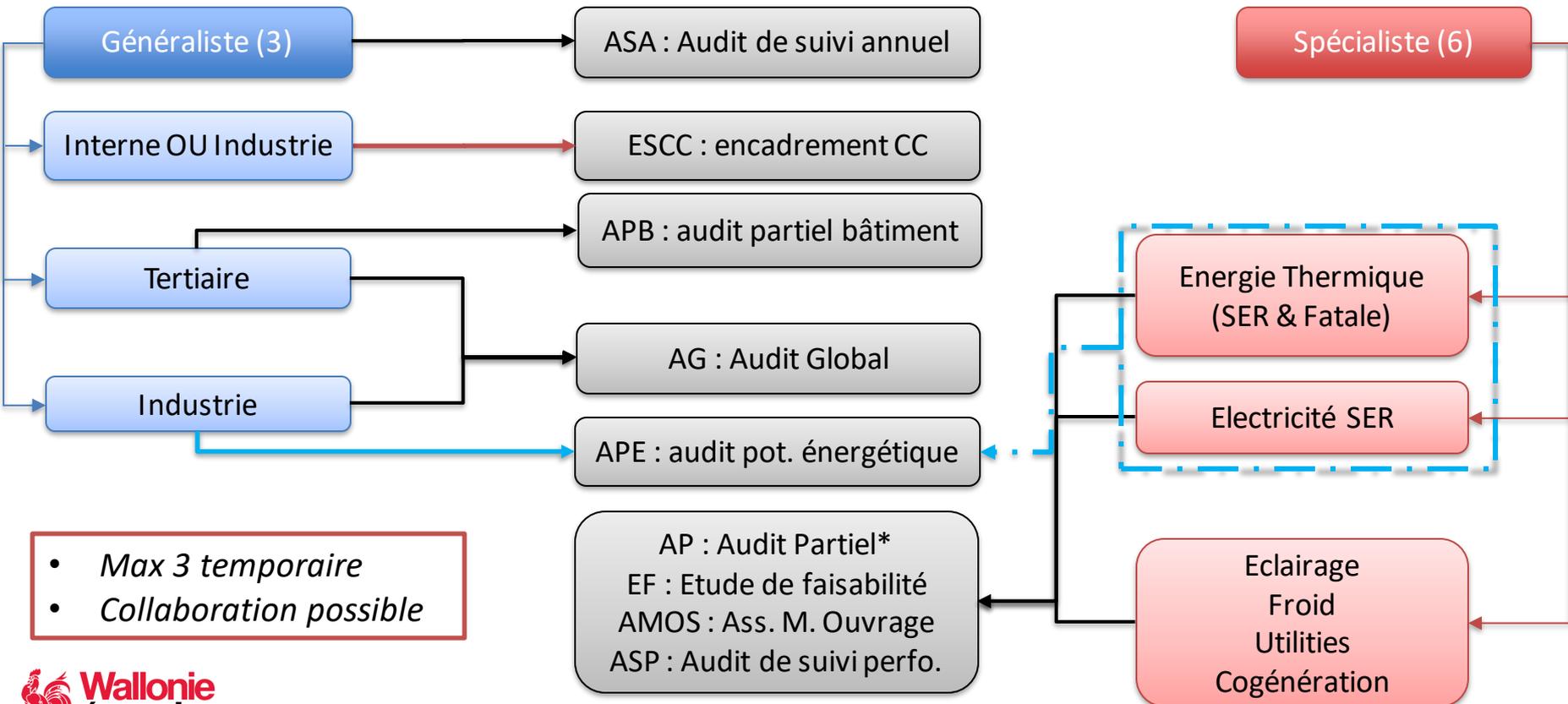
A retenir :

- 1ere labellisation = 1 an max
- Formation obligatoire
 - valide 5 ans,
 - prolongeable via formation 1 jour
- 5 ans labellisation, prolongeable par 5 ans
- **Objectivité et neutralité !**

AMUREBA - Compétences des auditeurs

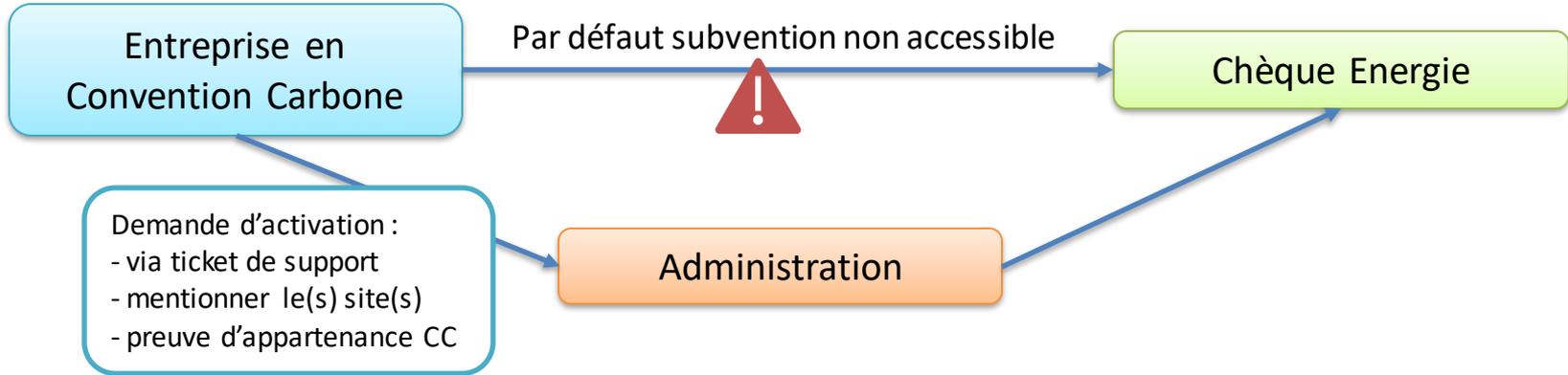
24/05/2024

18



- *Max 3 temporaire*
- *Collaboration possible*

Subvention pour les CC

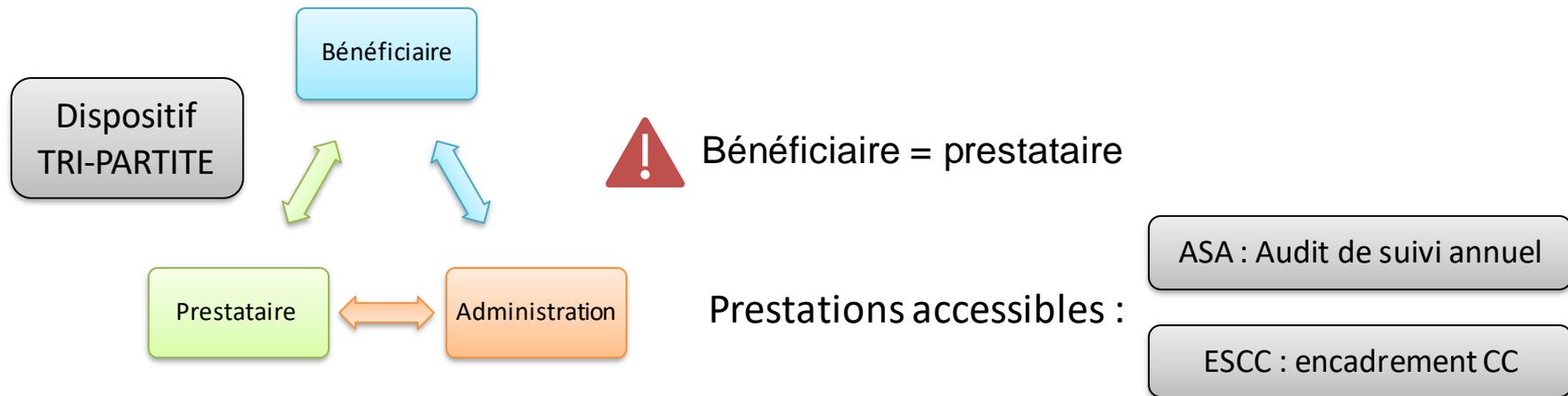


- Une entreprise en CC n'a pas accès aux subventions « standard » pour les PME et les GE
- 1ere étape : créer le profil de l'entreprise sur la plateforme
choisir la plateforme chèque énergie et pas chèque entreprise !
- 2eme étape : demander l'activation « CC »

Les entreprises déjà enregistrées dans la plateforme des chèques seront configurées par le SPW dès les conventions signées.

Spécificité des prestations des auditeurs Généralistes Internes

24/05/2024
20



Conséquence :

- le bénéficiaire doit être reconnu dans la thématique énergie
 - Idem démarche autres prestataires mais n'apparaîtra pas dans la liste publique des prestataires
- Compétence non exclusive pour l'auditeur
- Compétence exclusive au sein d'un même prestataire/bénéficiaire

Et pour les organismes représentatifs ?

STEP 1

Créer l'OR sur Chèque energie + contacts validés (autorité et référence)

STEP 2

Demander la reconnaissance dans la thématique énergie

STEP 3

Ajouter un contact expert (auditeur)

Généraliste
Interne

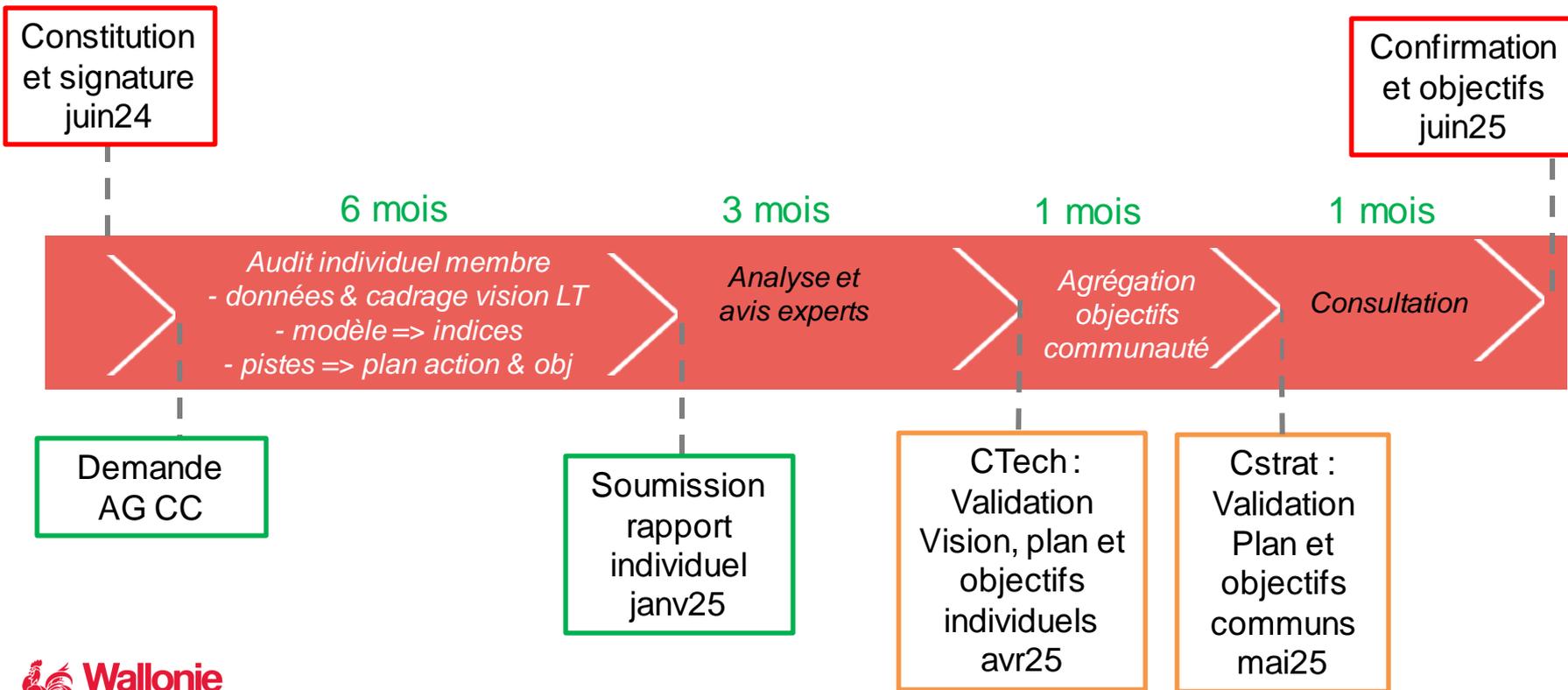
OU

Généraliste
Industrie

Cet auditeur est le garant de la qualité des rapports fournis au SPW
Il peut être externe à l'OR.

Rétroplanning Convention Carbone

24/05/2024
22



J'ai une question...qui peut m'aider ?

- Consulter les FAQs !
 - Spécifique énergie : <https://www.cheques-energie.be/faq/>
 - Générale : <https://www.cheques-entreprises.be/faq/>
- Le Facilitateur Energie Durable - 1ere ligne
 - Méthodologie
 - Démarche administrative chèque & labellisation (questions générales)
 - Formations AMUREBA
- [Ticket de support Chèque Energie](#)
 - Questions administratives si dossier « chèques » déposé ou en cours de création
 - Problème informatique (plateforme web)
 - Questions administratives sur dossier de labellisation ou reconnaissance déposée ou en cours de création
- amureba@spw.wallonie.be ou amure.energie@spw.wallonie.be
 - Questions sur les dossiers AMURE
 - Feedback sur la méthodologie, les outils



energie@facilitateur.info

 Appelez le 0800/ 97 333



Merci de votre attention

gregory.tack@spw.wallonie.be

amure.energie@spw.wallonie.be